

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **18 (1882)**

Heft 20

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

NEUCHÂTEL

15 OCTOBRE 1882

XVIII^e Année.

N^o 20.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Le Lehrertag ou Congrès scolaire de Frauenfeld. — L'hygiène scolaire au congrès de Genève. — Correspondance. — Nécrologie. — Bibliographie. — Chronique scolaire. — Partie pratique. — Annonce.

Le Lehrertag ou Congrès scolaire de Frauenfeld.

La petite ville de Frauenfeld, que son exiguité géographique n'empêche pas d'être le chef-lieu d'un canton considérable, voyait le dimanche 24 septembre, affluer les instituteurs de la plupart des cantons, au nombre de 1000 à 1100. La Suisse française y avait très peu de représentants; de la Suisse italienne, on n'en parle pas (1). Le temps, si pluvieux les jours précédents, s'était changé en un soleil clair et splendide pour éclairer la verdure et les décors des maisons hospitalières de Frauenfeld.

C'est au manège transformé en cantine pour la circonstance qu'avait lieu le rendez-vous des instituteurs et de leurs hôtes.

(1) Neuchâtel, à ce que nous écrit un instituteur allemand, avait trois représentants. Fribourg (y compris Morat) 3, Genève 1. On ne nous dit rien du Jura bernois.

M. le directeur de l'Ecole cantonale, Walder, y souhaita la bienvenue aux nombreux assistants et fit allusion à la lutte présente en la présentant comme le combat de la science et de la foi deux choses incompatibles à ses yeux à ce qu'il paraît. Il exhorte ses amis à combattre à armes loyales. M. Walder finit par un toast à la solidarité. On lui répond par le chant : *Frères, tendez-vous la main* (Brüder reicht die Hand zum Bunde). La soirée se passa comme se passent toutes les veilles du *Lehrertag* dans les entretiens familiers et joyeux qui font l'un des charmes de ces soirées. Le lundi 25, la session s'ouvrait dans l'Eglise protestante par la belle hymne religieuse : *Wir glauben all an einer Gott* (nous croyons tous en un seul Dieu) que l'assemblée, avec raison, ne regarde pas comme étant en opposition avec la science. Ce chant est suivi par un nouveau discours de bienvenue de M. le conseiller d'Etat Deucher, président du comité d'organisation ; l'article 27 fit encore les frais de ce *speech*, dont l'auteur dit que ceux qui ne veulent pas de loi à ce sujet rêvent la domination de l'Eglise. L'article 27 est le joyau de la Constitution fédérale. Les travaux pédagogiques commencèrent. M. Rebsamen, directeur de l'Ecole normale de Kreuzlingen, traita la *question sociale*, c'est-à-dire la question de savoir ce que l'école peut faire pour la solution de cette question. Le rapporteur rappelle tout ce qui a été fait dans le domaine scolaire pour les classes inférieures, les hôpitaux, hospices de divers genres, les écoles de pauvres, les salles d'asile, asiles d'aveugles et de sourds-muets, les soupes économiques, les vestiaires, l'épargne scolaire. Mais la plaie sociale est toujours là et se manifeste par les émigrations. M. Rebsamen voit dans l'exécution de l'article 27 et le programme Schenk, un des remèdes au mal, car M. Schenk veut qu'on nourrisse et habille les enfants pauvres. M. Rebsamen estime que l'école publique doit être l'école de tous et non celle de certaines classes. Mais pour cela, il faut qu'elle donne une culture générale. Ce mélange d'enfants, riches et pauvres sur les mêmes bancs, fait disparaître bien des préventions et rapproche des êtres humains, qui seraient étrangers les uns aux autres sans cet heureux assemblage qui rencontre encore tant de difficultés dans d'autres pays.

En résumé, le directeur de l'Ecole normale de Kreuzlingen avoue que la solution définitive de la question sociale n'est pas du ressort de l'Ecole.

M. Rebsamen rend les maîtres attentifs à la nécessité de suivre les prescriptions de l'hygiène ; abordant ensuite l'ensei-

gnement lui-même, le rapporteur insiste sur l'importance d'une instruction plus solide qu'étendue, spontanée, claire, pratique, morale. Il envisage la religion comme le moyen le plus propre à développer les sentiments du beau, du bien et du vrai.

Le travail de M. Rebsamen est salué par les applaudissements de l'assemblée.

Au banquet de ce premier jour, M. le conseiller fédéral Schenk regrette l'absence des instituteurs catholiques d'Uri, Unterwald, Valais, Tessin, etc. « Il nous est agréable, dit-il, de voir réunis ceux qui pensent de même. Mais quel avantage pour la patrie si tous étaient animés d'une pensée identique ! L'école n'est-elle pas celle de tous ? C'est pourquoi elle doit revêtir un caractère général pour ne pas revoir le temps où confédérés luttèrent contre confédérés. »

Pendant que ces discussions occupaient l'assemblée générale, les maîtres secondaires étaient réunis dans un autre local pour discuter la question hygiénique relative aux jeunes filles dont il serait avantageux de ménager la santé dans la rédaction des programmes. Les conclusions de M. Loetscher, de Romanshorn, et de M. Christinger, inspecteur des écoles, tendent à la concentration de l'enseignement et à la création d'écoles complémentaires.

M. Schwarz, de Bâle, cherchant les moyens d'arriver à cette concentration ou simplification des études, a indiqué certaines règles à suivre dont nous n'avons pas trouvé le résumé dans les feuilles publiques qui ont parlé du Congrès, ni dans les notes que nous a envoyées un instituteur de la Suisse allemande.

La séance du mardi 26 a été consacrée à la question militaire dont M. Fenner, de Frauenfeld, et M. le colonel Walther étaient rapporteurs. Mais, pendant que le premier, hostile au militarisme, veut diminuer le service de l'instituteur, M. Walther, raisonnant au point de vue militaire, veut l'étendre. Le premier cependant est partisan de l'instruction militaire et voudrait même que l'instituteur pût devenir officier ; or, l'état actuel ne permet pas cet avancement. M. Fenner demande que l'instituteur fasse l'école de recrues, deux cours de répétition et soit classé ensuite dans la landwehr. M. Walther combat l'idée de placer l'instituteur dans la landwehr, où il apporterait des éléments hétérogènes. L'Etat agit mal en cherchant à obtenir des dispenses pour les hommes d'école ; le colonel bernois veut l'assimilation complète. La discussion qui s'engage est vive. Les uns ne voudraient maintenir que l'école de recrues et trouvent que le militaire prend

trop de temps au détriment de l'école et de la pédagogie. D'autres se prononcent dans le sens de M. Walther. Au vote final, il se trouve que 159 se prononcent pour les propositions de M. Walther et 190 pour les propositions de M. Fenner.

La parole est ensuite accordée à M. Rebsamen sur l'article 27 dont il proclame la nécessité en opposition aux préventions et aux attaques dont il est l'objet. L'école non-confessionnelle est une nécessité de l'époque. M. Heer, inspecteur d'écoles à Glaris, est d'accord avec le rapporteur et combat l'idée que l'exécution de l'article 27 soit dirigée contre la religion. L'assemblée se prononce dans le sens de MM. Rebsamen et Heer. Six instituteurs, dont quatre Zuricois, ont eu le courage de manifester leur opinion contraire à celle de la très grande majorité.

Le second jour, comme le premier, les toasts n'ont pas manqué. Nous n'en relèverons que deux comme caractéristiques, celui de M. Brassel, de St-Gall, qui se plaint de l'état de l'opinion dans son canton au sujet de l'article 27 (1) et celui de M. Villiger, de Muri, qui boit au chant, ce grand levier de conciliation.

Un troisième toast nous intéresse comme Suisses romands; c'est celui que M. Piaget, délégué de l'Instruction publique, a porté aux instituteurs de la Suisse allemande de la part de ses collègues de la Société qui a pour devise : *Dieu, Humanité, Patrie!*

Un instituteur zuricois boit aux hommes que l'école a perdus : Sieber, Zollinger, Bitzius. Un pasteur de Morat, M. Ziegler, fait un triste tableau du canton de Fribourg dont une partie, dit-il, a les regards tournés vers la Suisse orientale d'où elle attend la lumière.

Nous allions oublier le toast porté par M. Scherz, de Bâle, à Frauenfeld, aux autorités et à la population de cette cité, qui s'est si bien montrée envers les instituteurs et n'a rien négligé pour leur préparer une cordiale et brillante réception. « Leur accueil, dit la *Neue Zürcher-Zeitung*, a ému tous les cœurs et Frauenfeld vivra dans le souvenir de tous ceux qui ont participé à la fête. »

A. DAGUET.

(1) M. Brassel fait allusion à la conférence des instituteurs saint-gallois réunis à Rheineck et qui s'est prononcée contre l'école non-confessionnelle. La *Schweizerische Lehrer-Zeitung* du 16 septembre consacre plusieurs colonnes à combattre les tendances des Saint-Gallois et se résume en disant : « Nous voulons exclure les religions, mais non la religion commune à tous. »

L'hygiène scolaire au congrès de Genève.

L'hygiène, cette grande préservatrice de la vie et de la santé, a occupé une place importante au congrès de Genève, où M. le Dr Félix Castella, de Fribourg, a recueilli de justes applaudissements pour son étude très instructive de la question. Nous espérons pouvoir communiquer les principales conclusions du mémoire de ce compatriote et ami fribourgeois. L'idée de faire pénétrer l'étude et surtout les prescriptions de l'hygiène dans les écoles n'est pas nouvelle dans le canton de Fribourg. En 1841, un homme de talent et de cœur, aujourd'hui oublié et de son temps méconnu à cause d'une certaine exaltation d'idées et de sentiments, le docteur Hahn, alors domicilié à Epagny près Gruyères, nous lisait à Fribourg un discours destiné à ouvrir un *cours de médecine hygiénique dans le but de répandre parmi le peuple des principes de salubrité dans l'intérêt de la santé physique et morale des citoyens.*

Le mémoire de Hahn portait cette épigraphe expressive : « Le salut du peuple est là ! Qui entendra ce cri ? Qui le répètera ? Où sont les remèdes ? Quels sont-ils ? »

Le mémoire de Hahn renfermait des vues originales mêlées à quelques excentricités de pensée et de langage familières à un disciple de Volney et d'Helvétius.

Pauvre Hahn ! il avait un grand tort, c'était d'être venu beaucoup trop tôt, et le Dr Castella n'a pas été compris non plus du premier coup, et il y a bien des années qu'il fait pour Fribourg ce que le Dr Louis Guillaume fait pour son canton.

CORRESPONDANCE

Aigle, le 15 septembre 1882.

Pourquoi la croix qui surmonte la couronne qui se trouve sur les pièces de 20 fr. (8 florins) d'Autriche-Hongrie est-elle penchée ? Cette position est évidemment intentionnelle et doit avoir une cause historique.

Quelle est la valeur de l'opinion populaire qui voit dans le lait un contre-poison quasi-universel ? Doit-on s'y fier d'une manière absolue ?

Lausanne, le 16 septembre 1882.

Notre Grand Conseil a décidé, il y a quelques semaines, d'accorder aux instituteurs et aux professeurs appartenant à l'enseignement secondaire ou académique une pension de retraite se montant à 500 fr. pour ceux d'entre eux dont les appointements sont inférieurs à 2000 fr. et une pension de 1000 fr. à ceux dont le traitement est supérieur à 2000 fr. Le nombre des années de service après lesquelles l'une ou l'autre de ces

deux sommes sera payée intégralement a été fixé à vingt-cinq ans. C'est là une décision propre à encourager les jeunes gens qui seraient disposés à entrer dans la carrière de l'enseignement et dont bénéficieront les professeurs de l'académie, les instituteurs de l'école normale, de l'école industrielle, du collège cantonal et des collèges cantonaux de garçons et de filles.

M. le ministre Delorme a quitté les fonctions de directeur des écoles normales, qu'il remplissait avec succès depuis plusieurs années. M. Delorme entre à la direction de l'hôpital cantonal. Son successeur est M. Henri Dupuis, précédemment inspecteur scolaire à Orbe; les connaissances de ce nouveau directeur, jointes à une longue expérience pédagogique, nous font augurer favorablement des services qu'il est appelé à rendre dans sa nouvelle sphère d'activité.

Le 30 septembre prochain aura lieu à Vevey la réunion annuelle des instituteurs secondaires; votre correspondant vous en donnera peut-être des nouvelles plus tard.

E. L. (1)

Jussy, 10 octobre.

Vous me faites dire (page 291) que Berquin a écrit 60 volumes d'*arlequinades*!!! Mais votre correcteur a donc juré de me perdre, à tout jamais, dans l'esprit de vos lecteurs.

J'avais écrit *berquinade*, et encore ce dernier mot, tombé de ma plume, un peu à la légère, me paraissait-il peu respectueux pour cet honnête écrivain qui, en somme, a passé la moyenne partie de sa vie à travailler pour les enfants, et dont l'un des ouvrages, *l'Ami des enfants*, fut, en 1784, déclaré par l'Académie française l'ouvrage le plus utile aux mœurs. *Berquinade* n'était qu'une boutade peut-être irrévérencieuse, tandis qu'*arlequinade* eut été une impertinence grossière dont je ne voudrais pas qu'on me crût capable.

Louis MUNIER.

NÉCROLOGIE

Tous les journaux ont annoncé la mort de M. Albert Bitzius, directeur de l'Instruction publique, décédé le 20 septembre à la suite d'une maladie de cœur qui a duré plusieurs mois. Voici une courte esquisse de sa vie :

Albert Bitzius était né le 6 novembre 1835 à Lutzelflüh (Emmenthal),

(1) Notre correspondant aurait bien dû nous dire quelque chose des discussions qui ont eu lieu au sein du Grand Conseil et de la position prise par M. Chérix (et non *Chéri*, comme l'a appelé un journal allemand) et des orateurs qui ont combattu en faveur de la pension de retraite.

où son père, le célèbre romancier Jérémias Gotthelf, était pasteur. Enfant, il fréquenta le collège de Berthoud, puis le gymnase et l'université de Berne, où il étudia la théologie. Après avoir été reçu dans le saint ministère, il suivit quelque temps les cours de l'université de Berlin. Il fut nommé successivement vicaire à Utzenstorf, Nidau et Thunstetten. En 1863, il fut appelé à diriger la paroisse réformée allemande du district de Courtelary. Quatre ans plus tard, il fut élu pasteur à Douanne, sur les bords du lac de Bienne.

Son éloquence dans la chaire et dans les réunions politiques ; un mémoire sur l'abolition de la peine de mort couronné par la Société pour la défense de la religion chrétienne de La Haye ; son apologie du christianisme libéral dans le journal *la Réforme*, dont il était rédacteur, le firent connaître et apprécier.

En 1878, il entra au Conseil d'Etat, où il dirigeait l'instruction publique, et depuis 1881, il représentait le canton de Berne au Conseil des Etats.

Cette année-ci, le Grand Conseil bernois ayant eu à se prononcer sur une motion tendant au rétablissement de la peine de mort, M. Bitzios prononça à cette occasion un discours, auquel on doit en grande partie le rejet de cette proposition peu libérale.

M. Bitzios travaillait aussi avec ardeur à la révision de notre Constitution, mais c'est surtout dans le domaine de l'instruction publique qu'il a déployé la plus grande activité. Le corps enseignant lui doit la nouvelle loi sur les écoles d'ouvrages, la révision des programmes primaires et secondaires, l'extension des études dans les écoles normales, la répression des absences. Il a fait tous ses efforts pour arriver à l'introduction de l'école complémentaire. Il a fait adopter les caractères latins dans les écoles allemandes de notre canton et il a cherché à former un concordat entre plusieurs cantons pour l'établissement d'un brevet primaire uniforme, valable dans tous les Etats concordataires.

Bitzios laisse une veuve et cinq enfants. Plusieurs discours ont été prononcés sur sa tombe. M. Gobat, conseiller d'Etat, a parlé au nom du gouvernement bernois ; M. le recteur Hilty, au nom de l'université, et M. le professeur Langhans, au nom des amis du défunt et du parti de la réforme.

H. GOBAT.

BIBLIOGRAPHIE

LA PATRIE, lectures illustrées du degré moyen des écoles primaires, par C.-W. Jeanneret, secrétaire de collège, — Chaux-de-Fonds 1882, près de 400 pages in-8°.

Ce recueil, où l'on trouve beaucoup de morceaux en prose et en vers bien choisis au point de vue du fond et appropriés à l'enfance, en renferme à notre avis un trop grand nombre et gagnerait à un choix plus

sévère au point de vue de la forme. La division en trois parties : *Famille, l'école, premiers devoirs* ; — *le village, la campagne, les saisons* ; — *la Suisse, les traits historiques, le pays*, — est heureuse. L'auteur est moins bien inspiré quand, dans la partie historique, il fait des amalgames d'historiens et de récits comme dans l'histoire du *siège de Soleure* et de l'*avoyer Wengi*, où il dénature l'acte magnanime de l'avoyer Wengi et ses paroles si sublimes dans leur simplicité. Il y a à la page 377, ligne 2, une expression qui doit disparaître dans une prochaine édition.

Dans l'anecdote relative au *colonel Stuppa*, et qu'il emprunte en partie à l'auteur de ces lignes, il y joint une expression impropre en désignant la répartition de cet officier sous le nom d'*à propos* (la justesse de cet *à-propos*).

Dans le gracieux salut adressé aux enfants et par lequel il ouvre son recueil, M. Jeanneret leur dit : *Il faut aujourd'hui apprendre à bien lire et à bien penser*. Bien lire est chose sans doute très importante, mais bien penser est chose encore plus nécessaire.

Ce sont là quelques observations faites au courant de la lecture et de la plume. Un bon livre de lecture étant d'un grand intérêt pour l'école, nous accueillerons avec reconnaissance tout ce qui pourra être dit desensé et d'instructif sur ce sujet.

En terminant, encore une remarque faite après coup, mais qui ne nous a frappé qu'en relisant le titre de l'ouvrage. Au lieu de dire : *Lectures illustrées du degré moyen des écoles primaires*, il serait plus français de mettre : *Lectures illustrées pour les écoles élémentaires du degré moyen*.

A. DAGUET.

NEUCHÂTEL ET SES ENVIRONS par A. Bachelin, avec 20 illustrations par Weber et E. Huguenin, 48 pages.

Ce mignon volume fait partie de la collection de l'EUROPE ILLUSTRÉE qu'a eu l'heureuse idée d'éditer la maison Orell Füssli. Elle n'a pas eu la main moins heureuse en demandant à M. Auguste Bachelin de lui faire ce petit volume. Peintre, romancier et critique d'art, M. Bachelin était qualifié pour être le pittoresque et fidèle *descripteur* de la contrée qui lui a donné le jour et qu'il aime comme un vaillant fils aime sa mère.

L'opuscule s'ouvre par un aperçu général où le chiffre de la population de Neuchâtel est porté à 16000 âmes. Le mot de Dumas, père : *Neuchâtel a l'apparence d'un bijou taillé dans le beurre* n'est pas oublié. Les célébrités du lieu sont soigneusement indiquées aussi par M. B. Conduits par cet excellent guide, nous nous promenons ensuite dans la ville dont nous examinons les monuments. L'auteur nous paraît bien sévère pour l'*Hôtel de Ville* qui nous paraît à nous grave et imposant, mais qui n'est à ses yeux que *lourd et robuste*. Les trois collèges attirent ensuite le regard. Lorsque le bâtiment projeté de l'Académie aura été construit, la cité de Pury pourra s'appeler la *ville des palais scolaires* et on ne pourra pas dire des *palais habités par des mendiants*, parce que les pensions de retraite seront comme dans le canton de Vaud et plus libéralement encore accordées aux instituteurs.

Après la ville les *environs*. A Colombier, la caserne et le site pittoresque ne font pas perdre de vue à notre spirituel guide les beaux-esprits qui s'y donnaient rendez-vous à la fin du siècle dernier. Chanélaz est cité comme établissement hydrothérapique; on pourrait là trouver encore un attrait d'un autre genre, quelque chose de *heimlich* comme disent les allemands.

EXCURSIONS DANS LES MONTAGNES NEUCHATELOISES. LE CLODS DE LA FRANCHISE. 48 pages avec 17 illustrations de Weber et Huguenin.

Après le charmant volume de M. Bachelin vient naturellement celui auquel ont travaillé trois *montagnons*, MM. Albin Perret, Paul Jeannot et Léon Dubois qui se sont partagé le travail. Comme il n'y a pas de nom d'auteur, on n'est pas censé les connaître; aussi n'est-ce que grâce à l'indiscrétion d'un journal que nous pouvons les nommer. Quelques personnes critiquent ce titre de *Clods de la Franchise* qui a le tort de n'être pas saisi du premier coup par ceux pour lesquels le livre est écrit, c'est-à-dire pour les étrangers. Mais ce n'est au fond qu'un second titre; le principal est celui de *Excursions dans les montagnes neuchâtelaises* qu'on aurait dû répéter sur la couverture.

Ce petit volume est bien conçu et entremêle habilement aux détails topographiques des souvenirs piquants relatifs aux célébrités du pays, Léopold Robert, Jaquet-Droz, Gagnebin, le correspondant du grand Haller, Racine-Hande, Célestin Nicolet qu'on fait très bien de désigner comme naturaliste, Olivier Petitpierre, M. Calame-Grosclaude, le peintre de Marino Faliero, le graveur Forster, tous les Girardet, sans oublier Daniel Jean-Richard, le forgeron de génie qui introduisit l'horlogerie et suffirait à lui seul à laver son lieu natal, la Sagne, du stupide renom qu'on a voulu lui faire.

De belles illustrations accompagnent le texte dans les deux opuscules que nous venons d'annoncer et qui font le plus grand plaisir à leurs lecteurs, car elles réalisent parfaitement la devise : *utile et agréable (utile dulci)*.

L'ANNUAIRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LE CANTON DE FRIBOURG POUR 1882 nous montre la commission des études de la partie française composée de deux dignitaires ecclésiastiques, d'un magistrat et d'un médecin. Un seul s'est occupé spécialement de l'instruction publique, sans être pédagogue proprement dit. La commission de la partie allemande catholique se compose de deux ecclésiastiques. La section technique de l'Ecole cantonale a une commission particulière de deux membres. Le district de Morat a également sa commission spéciale.

L'école de droit forme également dans l'enseignement supérieur une section isolée, comme avant 1848.

Le collège St-Michel est divisé en lycée ou cours académique, et gymnase, subdivisé en section littéraire française et section allemande. La section industrielle en revanche est purement française.

L'Ecole normale d'Hauterive a 6 maîtres.

Il y a 8 Ecoles secondaires parmi lesquelles celle de Morat admet les deux sexes.

Il y a cinq inspecteurs d'écoles et chaque district a un *examineur* (?) et un bibliothécaire.

LE CATALOGUE DES ÉLÈVES D'HAUTERIVE, publié par ordre de la direction de l'Instruction publique, nous apprend que cette Ecole normale, qui en est à sa 24^e année d'existence, comptait 66 élèves pendant l'année scolaire 1866. Chose curieuse ! dans cette école normale on donne des prix comme dans les écoles primaires et les collèges !

Après les lauréats viennent les élèves distingués et deux ou trois classes pour le mérite.

A l'Ecole normale d'Hauterive est annexé un cours théorique et pratique d'agriculture.

Un second opuscule intitulé *Prospectus* (?) et *programme de l'Ecole normale d'Hauterive* nous fait connaître qu'on y est reçu à l'âge de 15 ans, après avoir subi un examen satisfaisant. La pédagogie y est enseignée d'après le livre de M. Charbonneau.

DISCOURS SUR L'HISTOIRE DE L'INSTRUCTION POPULAIRE. DEPUIS LES TEMPS DE L'INDÉPENDANCE GRECQUE JUSQU'À CE JOUR, par M. *Bratianos*, directeur de l'école normale d'Athènes, suivi d'une allocution du ministre de l'instruction publique.

Nous regrettons de ne pas savoir suffisamment le grec moderne pour donner une idée plus complète de ces deux discours, où nous trouvons la confirmation du fait connu que le véritable fondateur des écoles populaires en Grèce est le noble et malheureux comte Capo d'Istria, l'ami des idées libérales, le citoyen d'honneur de Genève et qui a exercé aussi une influence heureuse pour toute la Suisse en 1814 et 1815.

PROGRAMME DE L'ÉCOLE CANTONALE DE PORRENTRUY, 1882, chez Victor Michel, in-4^o.

Cette école, qui a quinze maîtres, compte 107 élèves, dont 42 fréquentent les classes réales, 36 la section littéraire et 89 les classes mixtes. Il y a huit classes. Le programme est accompagné d'une dissertation de M. le professeur A. Droz intitulée : *Notes géométriques sur les courbes bicirculaires du quatrième ordre*. Ce travail d'un homme compétent résume d'une façon originale et intéressante les recherches faites récemment dans le domaine de la géométrie des courbes du 4^e ordre.

LES RECRUES EN SUISSE (*Der Schweizer Rekrut*), guide pour les écoles complémentaires et pour la préparation des recrues, par *Zälin*, maître secondaire. — Zurich, 1883, Orell et Fussli, 64 pages.

Une *description* de la Suisse au point de vue à la fois orographique, hydrographique, statistique, ferrugineux et politique; un *coup d'œil sur l'histoire du pays* depuis le temps lacustre jusqu'à celui de la constitution de 1848; une *chronologie* des principaux faits de cette histoire; un *aperçu*

sur la constitution ou l'organisation politique de la Suisse actuelle; un *tableau* de l'organisation militaire; un *tableau* des poids et mesures: un *choix de poésies* patriotiques, sociales et domestiques, tout cela se trouve réuni dans ce charmant petit volume orné de belles vignettes et en fait un ouvrage réellement utile et populaire. Aussi ne pouvons-nous que le recommander à tous ceux qui connaissent la langue allemande. On rendrait un vrai service et aux recrues et au public de la Suisse française en traduisant en français la plus grande partie, c'est-à-dire les 54 premières pages de ce livre.

Pour la dernière partie, la partie littéraire et poétique, la littérature française et celle de la Suisse romande surtout offriraient un choix de morceaux propre à remplacer le texte allemand.

En vue d'une édition nouvelle, nous signalerons en passant une faute de chronologie que l'estimable auteur eût pu s'épargner en consultant l'excellent *Abrégé d'histoire suisse* de M. Strickler. Ainsi, la mort tragique de Waldmann est placée à l'année 1487 au lieu de 1489. L'introduction de l'imprimerie en Suisse est placée à Münster, au canton de Lucerne; Bâle dispute à Münster la priorité de cette introduction et paraît avoir des titres suffisants pour justifier cette prétention.

A. DAGUET.

CHRONIQUE SCOLAIRE

BERNE. — A Bättigen, dans le district de Büren, un gendarme a trouvé dans la caisse aux balayures une pauvre fille âgée de 14 ans, qui crouissait dans les immondices. Le père, si on en peut donner le nom à ce *monstre* (il s'appelle Jerdi), ne donnait à cette malheureuse que le strict nécessaire pour ne pas la faire mourir de faim.

On se demande en lisant ces lignes si c'est bien en Suisse que peuvent se passer des faits de ce genre, sans que personne soit intervenu pour faire cesser cette barbarie, qui dure depuis 13 ans. N'y a-t-il donc dans ce village bernois ni pasteur, ni instituteur, ni chrétiens ou philanthropes!!! N'y a-t-il donc que les questions politiques ou politico-religieuses qui soient capables d'émouvoir la population.

AUTRICHE — Il est question de remplacer les tableaux noirs par des tableaux blancs, qu'on déclare être plus favorables à la vue (*Catholische Schul Zeitung*). L'auteur de l'*hygiène scolaire*, ce *livre d'or* comme on l'a nommé, devrait bien nous dire ce qui en est dans le *Rameau de Sapin*, qu'il rédige avec tant de persévérance, ou ici-même dans nos colonnes.

Nous avons toujours cru, nous profanes, que ce qui gâtait la vue, ce n'étaient pas les tables noires *bien noircies*, mais celles qui sont devenues presque blanches par l'usage et où on a de la peine à distinguer les caractères.

PARTIE PRATIQUE

MATHÉMATIQUES.

PROBLÈMES POUR LES SOCIÉTAIRES.

a) Pour les instituteurs.

XLIII. — Etant données deux fractions, on les additionne; puis, ayant augmenté l'une d'elles d'une unité, on en cherche la différence. Pour quelles fractions cette somme et cette différence sont-elles égales?

E. HULLINGER, Locle.

XLIV. — On a planté des arbustes dans un carré, de telle façon qu'ils forment des rangées égales et parallèles. Le travail terminé, il reste des arbustes pour une demi-rangée. On voudrait alors mettre un arbuste de plus sur chaque rangée et une rangée de plus, mais il en manquerait 58: combien a-t-on d'arbustes?

J. MOUTTET, Les Bois.

b) Pour les institutrices.

42. — Trois négociants se sont associés pour une entreprise. Le premier a mis fr. 15720, le deuxième, fr. 7450 et le troisième fr. 4600. Le premier a reçu fr. 1101 de gain de plus que les deux autres ensemble. On demande le gain de chaque négociant?

43. — Deux sommes. l'une de fr. 89500 et l'autre de fr. 62650 rapportent le même intérêt. La seconde étant placée à $1\frac{4}{5}\%$ de plus que la première, à quel taux chaque capital a-t-il été placé?

44. — Un marchand a vendu un certain nombre de litres de vin rouge et de vin blanc et au bout d'une semaine, ses recettes se sont élevées à fr. 356,25. Le litre de vin rouge vaut fr. 1,20 et celui de vin blanc, fr. 0,75. Le nombre des litres de vin rouge vendus est à celui des litres de vin blanc, comme 5 est à 11. Combien a-t-il vendu de litres de chaque qualité?

Réponses aux problèmes du n° 18, p. 287.

XLII. — Dimensions du litre: Rayon = $0^m,086$; hauteur = $0^m,172$. — Dimensions du décalitre: rayon = $0^m,185$; hauteur = $0^m,370$. Les résultats sont calculés à $0^m,001$ près.

40. — Le taux de l'escompte est 5% .

41. — Cette somme est fr. 2600,95.

Solutions exactes.

XLI et XLII. — M. Alex. Lescaze, Genève; Ed. Briaux, Villars-Mendraz; D. Girod, Tramélan.

XLI. — MM. Z., Locle; E. Hullinger, Locle; E. Vaucher, Geneveys-sur-Coffrane.

XLII. — MM. L. Crottaz, Daillens; J. Delachaux, Belmont; L. Che-nevard, Serrières.

40 et 41. — M^{lles} E. Gabus et M. Rigoulot, Locle; M^{me} E. Addor, Mauborget.

40. M. Alex. Lescaze, Genève.

Démonstration du théorème XLI.

Les nombres consécutifs forment une progression par différence dont la raison est l'unité, et dont les termes peuvent être représentés sous la forme suivante :

$$a . b . c . d . e . \text{ etc...}$$

ou, ce qui revient au même :

$$a . a + 1 . a + 2 . a + 3 . a + 4... \text{ etc.}$$

Si nous faisons le cube de chacun des termes de cette progression, nous obtiendrons les cubes respectifs :

$$a^3 \mid a^3 + 3a^2 + 3a + 1 \mid a^3 + 6a^2 + 12a + 8 \mid \\ a^3 + 9a^2 + 27a + 27 \mid a^3 + 12a^2 + 48a + 64 \mid \text{ etc.}$$

Si nous établissons les différences des cubes ci-dessus, nous aurons :

$$3a^2 + 3a + 1 \mid 3a^2 + 9a + 7 \mid \\ 3a^2 + 15a + 19 \mid 3a^2 + 21a + 37 \mid \text{ etc.}$$

Les différences des quantités que nous venons d'écrire forment une progression arithmétique, dont la raison est 6.

$$6a + 6 \quad 6a + 12 \quad 6a + 18 \text{ etc...}$$

6 6

Ed. BRIAUX, Villars-Mendraz.

Solution du problème XLII.

Représentons par r le rayon du cylindre et la hauteur par h , nous aurons les équations suivantes :

1^e Pour le litre : Volume = $\pi r^2 \times 4r = 4\pi r^3$.

Or $4\pi r^3 = 1 \text{ dm}^3$

d'où $r^3 = \frac{1}{4\pi}$

et $r = \sqrt[3]{\frac{1}{4\pi}} = 0^{\text{dm}},43$

Diamètre du litre : = $0^{\text{m}},086$; hauteur = $0^{\text{m}},172$.

2^e Pour le décalitre : Volume = $\pi r^2 \times 4r = 4\pi r^3$.

Or $4\pi r^3 = 10^{\text{dm}^3}$

d'où $r^3 = \frac{10}{4\pi}$

et $r = \sqrt[3]{\frac{10}{4\pi}} = 0^{\text{dm}},926$

Diamètre du décalitre = $0^{\text{m}},185$; hauteur = $0^{\text{m}},370$.

D. GIROD, Tramelan.

Problèmes pour les élèves.

1^o Les dépenses d'une municipalité pour l'année 1881 se répartissent de la manière suivante : instruction publique, 37510 fr. ; travaux publics, 21954 fr. ; administration, 13580 fr. ; police, 3587 fr. ; divers, 11875 fr. D'un autre côté, cette municipalité possède des immeubles qui lui rap-

portent 27679 fr., et le produit de l'impôt est de 65381 fr. D'après ces données, quel a été le boni ou le déficit pour cette année? — Réponse : le boni a été de fr. 4554 fr.

2° Une administration a dépensé pendant une année 101470 fr. Quelle a été sa dépense journalière? — Réponse : 278 fr.

3° Un ménage a fait les provisions suivantes : 2 stères de hêtre, à fr. 12,75 le stère; 3 stères de sapin, à fr. 8,25 le stère; 2 bauches de tourbe, à fr. 18,50 la bauche; 16 doubles décalitres de pommes de terre, à fr. 1,90 le double décalitre, et 4 décalitres de raves, à fr. 0,85 le décalitre. Combien a-t-il dépensé? — Réponse : fr. 122,05.

4° Un aubergiste a mélangé 256 litres de vin à fr. 0,75 le litre avec 124 litres à fr. 0,60 le litre. Combien doit-il vendre le litre du mélange pour faire un bénéfice de fr. 89,85 dans la supposition qu'il aura 5 litres de déchet? — Réponse : fr. 0,95 le litre.

5° Le 1^{er} mai 1881, une personne avait emprunté une somme de 2000 fr. au taux de $4\frac{1}{2}\%$ avec la faculté de rembourser par acomptes successifs. Le 30 juin 1881, elle a payé un acompte de 300 fr.; le 20 septembre un second acompte de 600 fr.; le 31 décembre 1881, un troisième de 500 fr., et le 30 juin 1882, elle rembourse le reste ainsi que les intérêts. Combien a-t-elle dû donner à cette dernière date (mois à 30 jours)? — Réponse : fr. 659,25.

6° On veut creuser une citerne de forme cylindrique d'un diamètre de 3^m,6 et d'une contenance de 381 hl. et 70 l. Quelle profondeur faudra-t-il y donner? — Réponse ; 3^m,75.

Une leçon sur l'étymologie.

Extraite du Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire
de M. F. Buisson.

L'*étymologie*, qui a pour objet la recherche de l'origine des mots et leur véritable signification, a fait depuis trente ans de très grands progrès.

C'est aujourd'hui une véritable science, qui a ses règles fixes, durables, et qui procède dans ses recherches d'après des principes certains, avec l'*histoire*, la *phonétique* et la *comparaison* comme instruments d'étude.

Cette science, évidemment, ne saurait être introduite dans l'enseignement de nos écoles primaires.

Mais, à côté de l'*étymologie savante*, qui, prenant le mot tel qu'il existe aujourd'hui, remonte le cours des âges, retrouve les diverses formes par lesquelles il a successivement passé, et établit ainsi son origine et sa signification primitive, fondamentale, il y a une autre étymologie, *usuelle*, *facile*, qui, étudiant les mots dans leur composition, permet de les grouper par *familles* et de passer alors du sens de l'un à la signification de tous les autres. Cette *étymologie pratique*, tout à fait à la portée

des enfants des écoles primaires, est éminemment propre à rendre compte de la fonction de nos mots, de leur orthographe, du sens intime et de la portée de chacun d'eux, des rapports et des différences de sens qui peuvent les réunir ou les séparer.

C'est cette étymologie-là que nous voudrions voir enseigner dans nos écoles, et que plusieurs systèmes d'organisation pédagogique ont déjà fait, du reste, entrer dans leurs programmes.

Nous allons exposer comment, à notre avis, l'instituteur pourrait donner cet enseignement. Nous prendrons chaque division, c'est-à-dire chaque cours en particulier, montrant l'esprit, le ton qui convient pour chacun et indiquant aussi les limites dans lesquelles le maître devra se renfermer.

COURS ÉLÉMENTAIRE

Nous n'aurons pas, dans le cours élémentaire, de leçons d'étymologie spéciales, nous ne ferons point ces exercices de *signification de mots* à des heures régulières, fixées à l'avance. Ces notions se donneront quand l'instituteur le jugera opportun ou utile, à propos d'une lecture, d'une dictée, d'une classe de grammaire le plus souvent; quant il se présentera, par exemple, un mot dont le sens pourrait ne pas être compris des enfants, ou bien lorsque le mode de composition, l'origine de ce mot, pourraient présenter quelque intérêt.

Nous venons, je suppose, de rencontrer dans la lecture, dans la dictée ou dans l'exemple de grammaire cité par un enfant le mot *battre*. Nous faisons écrire ce mot au tableau noir. Puis, après en avoir fait donner la *signification*, nous demandons aux enfants s'ils ne connaissent pas quelques mots encore ressemblant beaucoup à celui-là. « N'avez-vous pas rencontré souvent, leur dirons-nous, ne vous êtes-vous pas servis vous-mêmes d'expressions semblables à celle-là et par le sens et par la composition, c'est-à-dire par les lettres qui les forment? — Voyons. cherchons ensemble. *Combattre, débattre, rabattre, abattre*, ne sont-ce pas là des mots qui ont tous l'air d'être formés de *battre*? — Cherchons encore. — Comment appelle-t-on l'action que font parfois de mauvais enfants qui se battent? Une *batterie*. — Et lorsque ce sont deux armées ennemies qui se rencontrent et se disputent la victoire? Une *bataille*. Et lorsque les deux armées n'ont pas engagé toutes leurs forces, lorsqu'une partie seulement de ces armées s'est battue, ce qui arrive ordinairement avant une grande bataille? Un *combat*. — Cherchez donc encore! » Et les enfants, à l'envi, nous donnent : *batailler, batailleur, bataillon, battue, batteur, battement, battoir*, etc. Tous les composés et les dérivés du verbe *battre* défilent avec rapidité. (A suivre.)

AVIS AUX ABONNÉS

Le compte-rendu du Congrès scolaire de Neuchâtel paraîtra prochainement. Il sera adressé, contre remboursement de fr. 1.15, à tout abonné à l'EDUCATEUR qui n'aura pas avisé le gérant, M. F. Villommet, de ne pas lui envoyer cette publication. Cela en évitation de frais et de travail inutile.

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Le Comité central, élu au congrès de Neuchâtel, s'est réuni, en première séance, à Lausanne, dimanche 15 octobre, sous la présidence de M. Biolley, président du Comité directeur actuel, pour procéder aux élections réglementaires. MM. Villommet, gérant, N. Girard, secrétaire, et Tripet, membres du Comité étaient présents, de même que tous les membres du Comité central sauf deux.

Le Comité directeur pour la période 1883 à 1885, a été sur la proposition des délégués genevois, composé de MM. Rey, régent au collège de Genève, Gavard, Conseiller d'Etat, Charrey, régent à Carouge, Thorens, régent à Lancy et Yersin, régent à Genève.

Sont suppléants : MM. Dussaud, inspecteur, Decor, régent secondaire, Tognetti, régent, Rosier, professeur au Gymnase et Curval, régent primaire.

M. Gavard est nommé président de la Société, M. Rey, vice-président et sous-rédacteur de l'EDUCATEUR, M. Thorens, secrétaire et M. Charrey, gérant et caissier.

M. le Dr Daguet a été confirmé par acclamation dans ses fonctions de rédacteur en chef de l'EDUCATEUR, et de chaleureux remerciements lui ont été votés pour son précieux concours.

Les questions à discuter au futur congrès seront choisies dans la deuxième séance du comité central, qui aura lieu au printemps prochain.

Le dîner, honoré de la présence de M. Cuénoud, syndic de Lausanne et ancien président de la Société, ainsi que de celle de plusieurs collègues vaudois, a été des plus animés; bon nombre de toasts y ont été portés, tous empreints de cet esprit d'union et de cordialité qui règne toujours dans les réunions des hommes d'école de la Suisse romande, et qui fait bien augurer pour la prospérité toujours croissante de la Société.

L'assemblée s'est séparée aux cris de « Vive la Société des instituteurs de la Suisse romande, Vive le nouveau Comité directeur, et, à Genève, tous, au 9^me congrès scolaire romand! »